

18 novembre 2023

À TOUT LE PERSONNEL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

OBJET : Ouverture de poste – R.H. 22-23-1735

POSTE : Conseillère ou conseiller pédagogique
Intégration sociale et intégration socioprofessionnelle

NATURE DU POSTE: Professionnel – (35h/semaine)
Permanent

ENDROIT : Formation générale des adultes

SUPÉRIEURE IMMÉDIATE : Madame Stéphanie Bonneau

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements ; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet éducatif tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du Centre de services scolaire.

Elle ou il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme ; elle ou il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle ou il conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne ; elle ou il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle ou il instrumente les enseignantes et enseignants sur l'évaluation des apprentissages ; elle ou il les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle ou il analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents ; elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle ou il conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement notamment, celui à distance ; elle ou il collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens ; elle ou il élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

AUTRES EXIGENCES

Connaissance approfondie au niveau des programmes du secteur des adultes, notamment en intégration sociale et intégration socioprofessionnelle.

TRAITEMENT :

Selon la convention collective des professionnels.

Afin de sélectionner la personne qui répond le mieux aux exigences particulières du poste, l'employeur se garde le droit de faire passer des tests et/ou des entrevues.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA FAIRE PARVENIR UNE LETTRE DE PRÉSENTATION ET SON CURRICULUM VITAE PAR COURRIEL À :

ressourceshumaines@cslsj.qc.ca

ET CE, LE OU AVANT LE 25 NOVEMBRE 2022 À 16 H

** La candidature des femmes, des minorités ethniques et visibles, des autochtones et des personnes handicapées est encouragée dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.*